

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les territoires	S200

La Commission Permanente,

- VU** le règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.111117 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié notamment par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1111-11, L1511-1 et suivants, L4211-1, L4221-1 et suivants, L5210-3,
- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L1110-1 et L1424-1,
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1213-3, L1215-1, L1215-2, L1221-12, L1231-3,
- VU** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L132-6,
- VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment son article 1,
- VU** l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement

climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021,

- VU** la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 30 juin 2011 relative à l'approbation du règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques, modifiée la délibération du Conseil Régional les 27 et 28 juin 2013, abrogé par la délibération du Conseil régional en dates du 15 et 16 décembre 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 23 et 24 juin 2016 relative à l'approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional en dates des 9 et 10 juillet 2020 du Conseil régional approuvant le règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal »,
- VU** la délibération du Conseil régional en dates des 9 et 10 juillet 2020 du Conseil régional approuvant le règlement d'intervention du fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 31 mars 2021, approuvant les termes du règlement d'intervention Fonds régional Pacte régional sécurité,
- VU** le SRADDET des Pays de la Loire adopté le 17 décembre 2021 par le Conseil régional et approuvé par le préfet de région le 7 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention Fonds Régional Jeunesse et Territoires,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale pour l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté

de communes Mayenne Communauté pour un montant de dotation de 2 992 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 20 avril 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la commune de l'Ile d'Yeu, pour un montant de dotation de 1 253 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Agglomération Saumur Val de Loire, pour un montant de dotation de 7 591 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les termes de l'Appel à manifestation d'Intérêt pour l'année 2020 : « Solutions innovantes pour la mobilité des territoires »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mars 2021 approuvant le règlement d'intervention du Dispositif "Reconquête des friches",
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au « Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le pacte stratégique régional type qui sera conclu entre la Région et chaque intercommunalité, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au soutien à l'investissement public des Communes « Pays de la Loire Investissement Communal », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif aux démarches Action Cœur de ville et politique de la ville « Fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de ville en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 du Pays Vallée de la Sarthe, pour un montant de dotation de 906 000 € pour la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen, 1 386 000 € pour la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et 1 222 000 € pour la Communauté de communes Val de Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, pour un montant de dotation de 3 361 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour un montant de dotation de 6 032 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 445 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 26 mai 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Pays d'Anjou pour un montant de dotation de 1 089 100 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval pour un montant de dotation de 1 332 600 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour un montant de dotation de 200 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 4 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour un montant de dotation de 1 428 100 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 1 645 600 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon pour un montant de dotation de 880 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Mauges Communauté pour un montant de dotation de 2 650 700 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Laval Agglomération pour un montant de dotation de 2 537 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral pour un montant de dotation de 1 645 600 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour un montant de dotation de 1 421 400 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Océan Marais de Monts pour un montant de dotation de 429 300 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 avril 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée pour un montant de dotation de 1 059 400 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 avril 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 079 900 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 avril 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles pour un montant de dotation de 1 422 500 €,
- VU** la déclaration informative relative aux aides de minimis remplie par les bénéficiaires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Estuaire (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 1.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 674 200 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Estuaire, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Retz Atlantique (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 2.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 553 600 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53), figurant en 2.1 - annexe 3.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 190 800 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 4.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 109 600 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays

de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 5.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 730 800 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Sarthe (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 6.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 566 200 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Sud Sarthe, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 7.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 884 400 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (Vendée - 85), figurant en 2.1 - annexe 8.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 507 700 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du

Pays de Chantonnay, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie (Vendée - 85), figurant en 2.1 - annexe 10.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 346 600 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée - 85), figurant en 2.1 - annexe 9.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 515 300 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'ATTRIBUER

L'ensemble des subventions concernées présentés ce jour au titre du dispositif « Contrat Pays de la Loire 2026 », par dérogation au mode opératoire « Contrat Pays de la Loire 2026 ».

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 1 332 600 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Chateaubriant Derval (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 1.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 135 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 2.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 49 086 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 3.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 500 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Estuaire (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 4.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 325 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes d'Estuaire et Sillon (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 5.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 112 800 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 6.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 96 730 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 7.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 498 036 € pour les projets du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Baugeois-Vallée (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 8.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 450 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 9.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 134 477 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 10.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 1 393 153 € pour les projets du Contrat Pays de la Loire 2026 de Laval Agglomération (Mayenne - 53) au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 11.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 100 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 12.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 222 440 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 13.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 172 500 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 14.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 787 400 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 15.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 170 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 16.

D'ATTRIBUER

L'ensemble des subventions concernées présentées ce jour au titre des dispositifs « Pays de la Loire investissement communal », « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » et « Action Cœur de ville et Contrat de ville en Pays de la Loire », par dérogation aux règlements d'intervention « Pays de la Loire investissement communal », « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » et « Action Cœur de ville et Contrat de ville en Pays de la Loire ».

Dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des Communes : « Pays de la Loire investissement communal » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 954 586 € pour les 24 dossiers tels que figurant en 3.1 - annexe 1.

D'AFPECTER

une autorisation de programme d'un montant de 954 586 €.

Dans le cadre du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 140 055 € dans le cadre de l'affectation votée en autorisation de programme par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00064), aux bénéficiaires tels que figurant en 3.2 - annexe 1.

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 637 717 € (hors opération astre n°2023_00064) pour les 6 dossiers, tels que figurant en 3.2 - annexe 1.

D'AFPECTER

Une autorisation de programme d'un montant de 637 717 €.

Dans le cadre du « Fonds de soutien Action cœur de ville et Contrat de ville en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 36 586 € dans le cadre de l'affectation votée en autorisation de programme par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00055), au bénéficiaire tel que figurant en 3.3 - annexe 1.

Dans le cadre du « Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 22 395 € au Pays du Vignoble Nantais (Loire-Atlantique - 44) pour l'élaboration de la charte architecturale du Pays du Vignoble Nantais, pour un montant subventionnable de 74 650 € HT.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2024 pour l'élaboration de la charte architecturale du Pays du Vignoble Nantais, au bénéfice du Pays du Vignoble Nantais, au titre du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 22 395 €.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 6 993 € à la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) pour la réalisation d'un bilan d'application du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bocage Mayennais, pour un montant subventionnable de 23 310 € TTC.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 1er février 2024 pour la réalisation d'un bilan d'application du SCOT du Bocage Mayennais, au bénéfice de la Communauté de communes du Bocage Mayennais, au titre du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 6 993 €.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 50 000 € à la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois (Sarthe - 72) pour la mise en œuvre d'une expérimentation d'opération d'urbanisme collaboratif BIMBY-BUNTI, pour un montant subventionnable de 192 000 € TTC.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 21 mars 2024 pour la mise en œuvre d'une expérimentation d'opération d'urbanisme collaboratif BIMBY-BUNTI, au bénéfice de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois, au titre du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 50 000 €.

Dans le cadre du soutien à l'animation territoriale :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 80 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'animation territoriale (opération Astre n°23D05470) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 7 juillet 2023.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 15 000 € pour la prise en charge des dépenses matérielles et immatérielles en lien avec la mission "animation et ingénierie des politiques territoriales".

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) et l'objectif de le Zéro artificialisation nette :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 213 500 € à l'opération Astre n°23D0927) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023 pour la mise en œuvre de l'accompagnement des collectivités à la sobriété foncière.

D'APPROUVER

la convention opérationnelle de partenariat et de financement avec la Banque des Territoires sur l'offre de services pour accompagner les collectivités locales dans leurs stratégies de sobriété foncière et leurs projets d'aménagement figurant en 5 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) :

Dans le cadre des Conventions en lien avec la démarche Contrat de ville :

D'APPROUVER

le Contrat de ville « Engagements 2030 » de la Roche-sur-Yon Agglomération (Vendée - 85) et son avenant 1, tels que figurant en 6 - annexes 1 et 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit Contrat de ville « Engagements 2030 » de la Roche-sur-Yon Agglomération et son avenant 1.

D'APPROUVER

l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de projets de renouvellement urbain de Le Mans Métropole (Sarthe - 72) en tant que partenaire associé, tel que figurant en 6 - annexe 3.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant n°3 à la convention pluriannuelle de projets de renouvellement urbain de Le Mans Métropole en tant que partenaire associé.

Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des politiques territoriales 2023-2026 :

D'APPROUVER

les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subventions au titre du Fonds Pays de la Loire investissement communal telles que figurant en 7.1 - annexe 1.

Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des dispositifs antérieurs :

D'APPROUVER

les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subventions au titre des CTR 2020 - CDM, de la Mesure 29 - Fonds de revitalisation des centres-bourgs, du Fonds écoles, du Fonds reconquête des friches, du Pacte régional sécurité, du Pays de la Loire relance investissement

communal et telles que figurant en 7.2 - annexe 1.

D'APPROUVER

la convention modificative n°1 de prolongation à la convention n°2021-02340 avec l'association ASPIRE (Maine et Loire - 49), pour l'acquisition de véhicules électriques sans permis, de bornes de recharge, d'un véhicule d'occasion et de scooters, au titre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires », figurant en 7.2 - annexe 2.

D'AUTORISER

La Présidente à la signer.

Dans le cadre de l'expérimentation sur le déploiement des panneaux entrées et sorties d'agglomération

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 60 000 € afin de permettre la poursuite de l'expérimentation de déploiement sur le territoire régional des panneaux entrée et sortie d'agglomération.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le point 8.1 - Expérimentation sur le déploiement des panneaux entrées et sorties d'agglomération :

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Barbara NOURRY, Constance NEBBULA, André MARTIN, Philippe BARRÉ, Béatrice LATOUCHE, Roch BRANCOUR, Philippe HENRY, Claire HUGUES, François de RUGY.

REÇU le 07/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs